



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE



Groupe de travail : les clauses sociales d'insertion



Objectifs du GT

Objectif 1 : Développer les clauses sociales dans la commande publique

Objectif 2 : Mobiliser et coordonner les acteurs des aspects sociaux de la commande publique

Objectif 3 : Promouvoir des parcours vers l'emploi durable

Principes d'action

1 - Développer les clauses sociales dans la commande publique

1- Mobiliser les donneurs d'ordre pour accroître le nombre de marchés comportant des clauses sociales

1. Promotion et communication sur les clauses sociales
2. Sensibilisation et mobilisation des donneurs d'ordre
3. Harmoniser la rédaction des clauses sociales entre donneurs d'ordre pour faciliter la réponse par les entreprises
4. Facilitation de la mise en relation avec des facilitateurs le cas échéant, en lien avec les réseaux de l'insertion et du handicap
5. Diversification des secteurs d'activités faisant l'objet d'un marché clausé
6. Incitation des maîtres d'ouvrage à allouer les marchés pour les rendre accessibles aux TPE/PME, en particulier aux structures d'insertion (en co-traitance ou en réponse directe)

2 - Partager les données en matière de clauses sociales et de marchés publics pour développer la clause sociale

1. Meilleure visibilité des clauses sociales et des marchés publics
2. Analyse des potentialités de développement des clauses sociales
3. Mobiliser des experts/services nationaux (INSEE,)
4. Enrichir, capitaliser et mettre à disposition les données

3 - Diffuser une culture juridique commune sur la commande publique

1. Partage avec tous les acteurs concernés d'une culture commune sur la réforme de la commande publique
2. Harmonisation de la rédaction des clauses sociales entre acheteurs publics
3. Mutualisation de l'expertise
4. Visibilité des méthodes de décompte du nombre d'heures d'insertion selon les donneurs d'ordre, et recherche d'une certaine forme d'harmonisation

2 - Mobiliser et coordonner les acteurs des aspects sociaux de la commande publique

1 - Coordonner les acteurs départementaux et têtes de réseau de la clause sociale

1. Un cadre de référence clair et lisible qui précise le rôle et les missions de chacun des acteurs, et leurs articulations (ex. facilitateurs/prescripteurs ou facilitateurs/SIAE/EA/ESAT)
2. Une gouvernance adaptée à un pilotage en mode projet, en lien avec les réseaux régionaux (entreprises, formation, insertion...)
3. Mutualisation et valorisation des pratiques et outils des coordinations départementales / territoriales

2 -Mobiliser les structures de l'ESS (Structures d'insertion par l'activité économique et Entreprises adaptées notamment)

- 1.Promotion des marchés réservés pour les SIAE / EA
- 2.Organisation de formations sur les clauses sociales (publics : donneurs d'ordre / SIAE et EA) pour construire une commande adaptée
- 3.Appui aux réseaux régionaux IAE et EA sur les clauses sociales, en vue d'élaborer un outil partagé sur les achats responsables



3- Promouvoir des parcours vers l'emploi durable



Animer le réseau des facilitateurs et sécuriser les « zones blanches »

1. Mutualisation, valorisation et essaimage des pratiques : capitalisation des bonnes pratiques et outils des facilitateurs
2. Visibilité des dispositifs et outils mobilisables par les facilitateurs ; valorisation d'un référentiel régional
3. Formation des facilitateurs et renforcement des compétences
4. Harmonisation des pratiques professionnelles
5. Appui à la mise en place d'une coordination inter-territoriale de plusieurs facilitateurs ; application du principe de « facilitateur chef de file »
6. En lien avec les réseaux régionaux d'insertion, mise à disposition aux facilitateurs d'informations (sur les marchés notamment mais également de l'ensemble des outils pratiques et éléments de politiques d'achats socialement responsables des donneurs d'ordre)
7. Diffusion d'information sur les dispositifs et formations adaptées à leurs métiers

2 - Repérer, valoriser et mutualiser les pratiques pour développer des parcours qualifiants vers l'emploi durable

1. Elaboration d'argumentaires pour développer la globalisation des heures d'insertion pour construire des parcours qualifiants
2. Mutualisation et valorisation des pratiques relatives à l'ingénierie de formation (relations avec les OPCA, mobilisation de financements de la formation, propositions de formations adaptées ou sollicitations de formations existantes...)
3. Proposition d'Indicateurs de réalisation de l'action de qualité de la clause sociale

3- Suivre et évaluer l'impact des clauses sociales

1. Mettre à disposition les données et permettre leur exploitation avec et par les partenaires (Etat, maîtres d'ouvrage, région, SPE, réseaux, CRESS, ...)
2. Construire un tableau de bord partagé des aspects sociaux des marchés publics
3. Permettre l'analyse des publics bénéficiaires, des emplois (secteurs et métiers) et des compétences requises

PRINCIPES D'ACTION

- ❖ Partir de/et valoriser l'existant : acteurs, outils, pratiques, orientations
- ❖ Créer du lien et de la transversalité : groupe de travail miroir acheteurs / filière insertion/ESS/facilitateurs/entreprises
- ❖ S'appuyer sur les têtes de réseau existantes et les coordinations départementales
- ❖ Développer une approche collective et partenariale sans exclusive
- ❖ Privilégier les actions concrètes (livrables, rédaction) et faire la preuve du concept (évaluation)
- ❖ Harmoniser, simplifier, coordonner